



# Le Chiffre Déchaîné

Bulletin d'information CGT des salarié-e-s de l'expertise comptable et du commissariat aux comptes n°168

Lors de la Commission Paritaire Professionnelle de Négociation, d'Interprétation et de Conciliation de la branche des Experts-Comptables et des Commissaires Aux Comptes qui s'est tenue le 6 mai 2022, les organisations syndicales sont revenues sur le niveau des minima conventionnels de la branche.

La délégation patronale, toute fière de son accord de décembre au ras des pâquerettes qui maintient les premiers niveaux sous le SMIC, n'a cessé de botter en touche, expliquant selon la tournure des échanges, que les minima n'étaient que peu utilisés ou plus tard, qu'ils constituaient la base de la référence pour le recrutement des jeunes diplômés. Comprendra qui peut !

In fine, tout ce qui est proposé est d'avancer les prochaines négociations annuelles sur le sujet, d'un mois ou deux. Vu les problèmes d'attractivité pour recruter dans d'autres secteurs qui valorisent les compétences des salariés des cabinets d'expertise-Comptable, secteurs qui n'hésitent pas à proposer à la fois de meilleures conditions salariales mais surtout un équilibre entre vie personnelle et vie professionnelle bien plus favorable aux salariés, les travailleurs des cabinets d'Expertise- comptable vont continuer à marnier !

Malgré les cris d'orfraie et d'épouvante sur nos revendications, la crise sanitaire a été plutôt très profitable pour les actionnaires et associés des cabinets, mais pas tellement pour ceux produisent ces revenus confortables, touchés de plein fouet par la flambée des prix.

Pour redorer un peu son image et se parer de quelques atours, le patronat parie sur le lancement d'un travail sur la santé dans la branche. C'est effectivement une vieille revendication syndicale et particulièrement de la CGT que le patronat a toujours refusée lorsqu'il s'agissait d'imposer un minimum à tous. Mais maintenant que le cadre juridique a changé et que ce n'est qu'une recommandation, cela les dérange bien moins puisqu'il n'y a en réalité que très peu d'engagements à tenir. Les cabinets continueront bien à faire ce qu'ils veulent.

Cela ne nous empêchera pas de participer pour déterminer un étalon minimum acceptable pour tous les salariés même si l'on connaît d'avance le résultat réel.

**Pour recevoir les bulletins sur votre boîte mail personnelle, il suffit d'envoyer un courriel à [fsetud@cgt.fr](mailto:fsetud@cgt.fr) avec la mention « *Experts-Comptables* »**

**Fédération CGT des Sociétés d'Etudes**